

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2021
DE 10 H 00 à 11 H 30

Délibération N° 2021 – 04



Objet : Adoption du Budget Primitif 2021.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, le 11 Février 2021, son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités du 20 Décembre 2018,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Considérant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en Comité Syndical le 14 Décembre 2020,

Considérant le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2021 présenté ce jour,

DECIDE

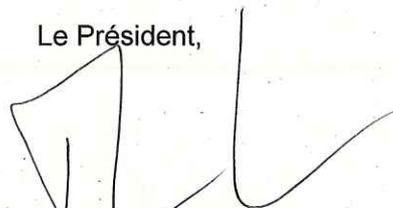
D'approuver les chapitres du budget primitif d'administration générale du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités pour 2021 figurant en annexe de la présente délibération, qui présentent respectivement un total de 2 460 946.29 € de dépenses en section de fonctionnement et de 2 556 268.47€ de dépenses en section d'investissement ainsi que 2 460 946.29 € de recettes en section de fonctionnement et 2 556 268.47 € de recettes en section d'investissement.

D'adopter le Budget Primitif tel que présenté en annexe de cette délibération

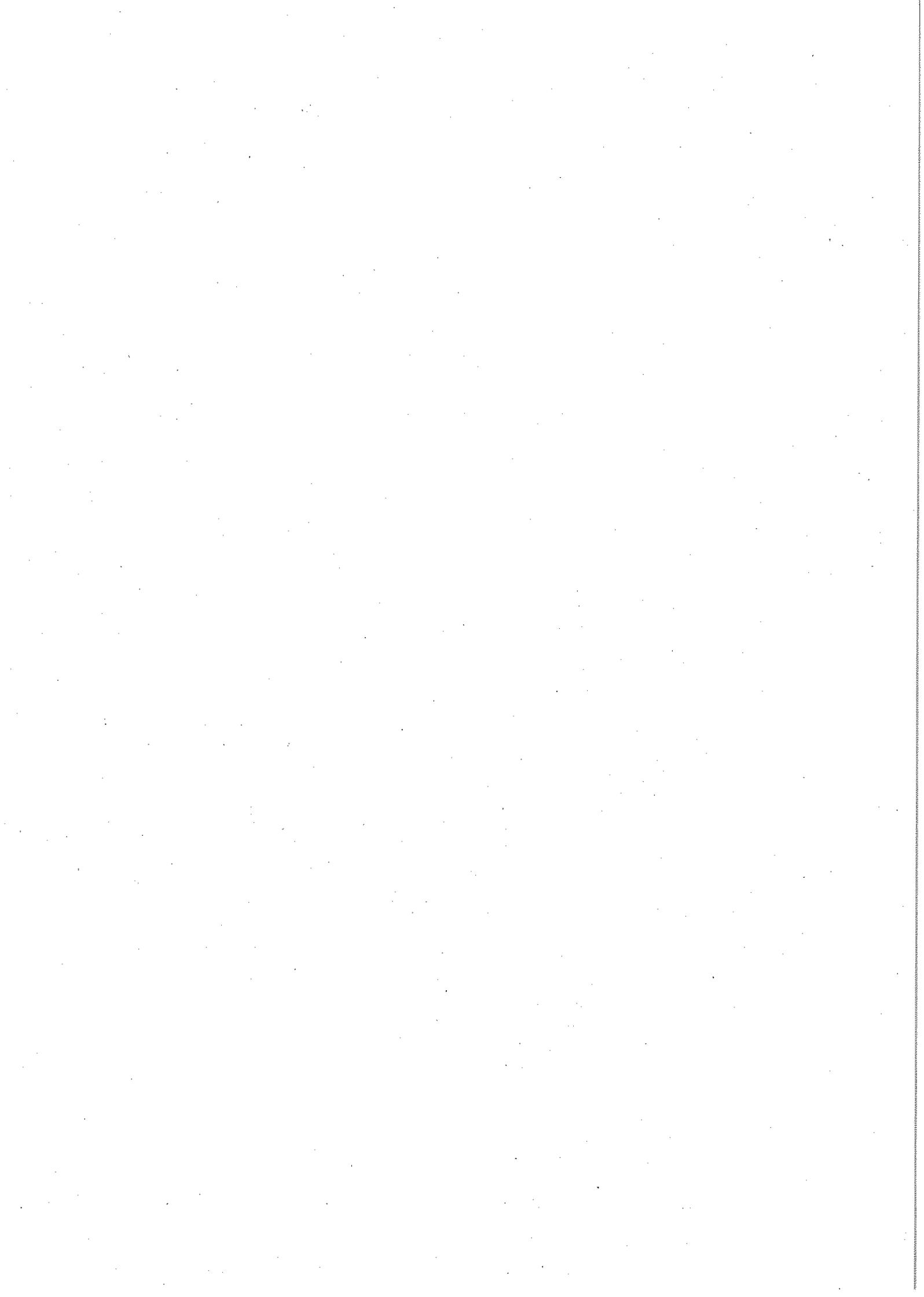
AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Hauts de France Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Franck DHERSIN



NOTE SYNTHETIQUE RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2021

(Article 107 de la loi Notre du 07/08/2015).



Le Budget Primitif de l'année 2021 se construit dans un contexte économique et sanitaire encore très fragile, et dans les perspectives incertaines de la Loi LOM.

Cet exercice nous permettra de prendre livraison des dernières fonctionnalités de la Centrale et sera l'année test de la vente en ligne des titres de nos partenaires de la communauté PassPass.

Le Budget Primitif 2021 donne au Syndicat les moyens financiers de mettre en œuvre les axes présentés lors du ROB, notamment la poursuite du développement du covoiturage au travers de la plateforme de passpasscovoiturage.fr, mais aussi la pleine exploitation de la Centrale et les études et analyses nécessaires à l'articulation des compétences du Syndicat avec les enjeux de la LOM et ses conséquences pour notre structure et nos membres. La reprise des résultats N-1 et leur affectation lors du vote du Compte Administratif permettront si besoin de revoir les dépenses de développement sur l'exercice 2021.

La répartition des moyens financiers et leur destination sont intégrées dans les chapitres budgétaires explicités ci-dessous.

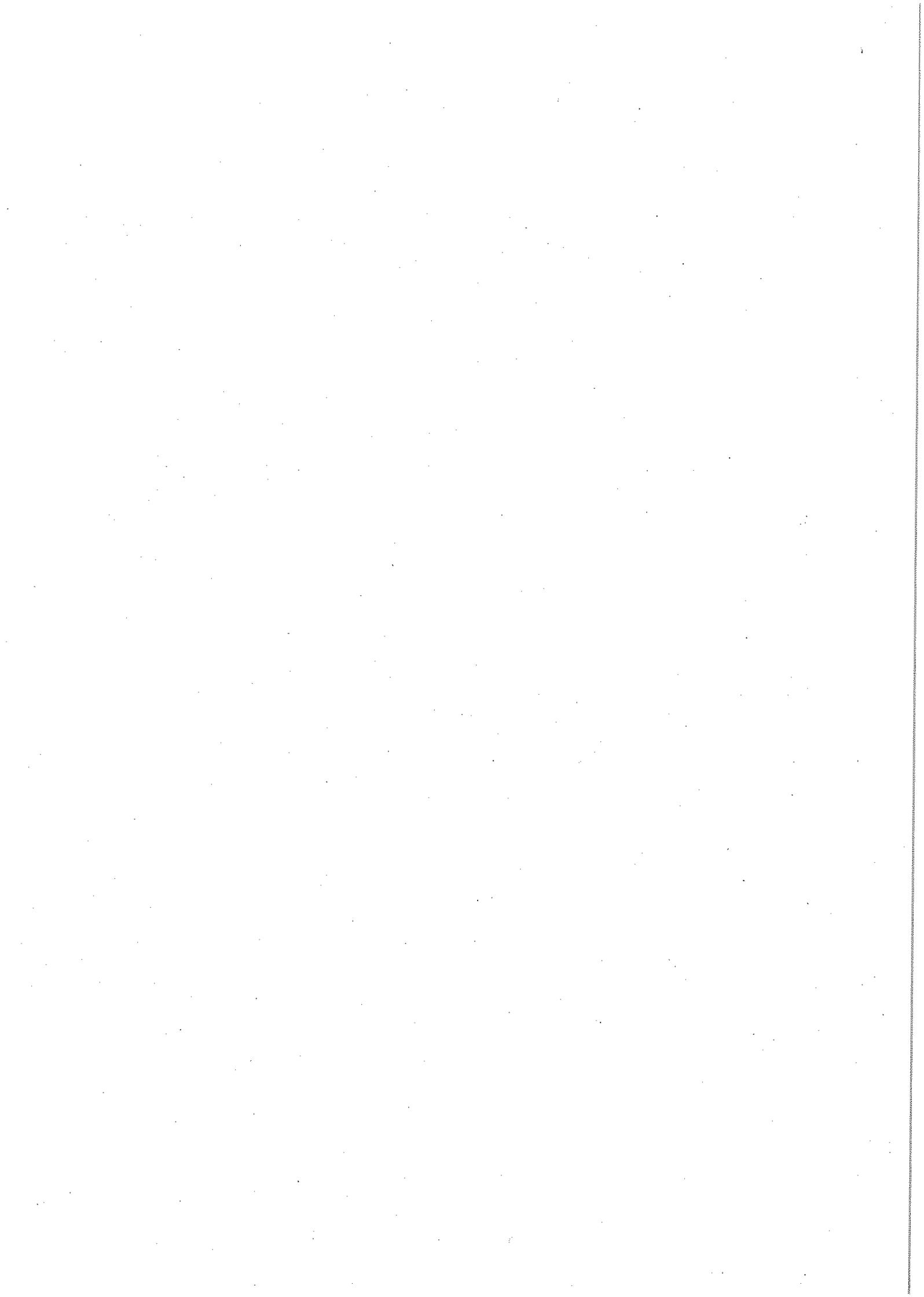
1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un caractère équilibré entre les dépenses et les recettes pour un total de 2 460 946.29€, dont 1 355 836.81€ de dépenses réelles.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses liées au fonctionnement général du Syndicat sont prioritairement axées sur les charges du syndicat (loyer, assurances, charges courantes...) mais aussi sur les développements issus des compétences du syndicat et des décisions adoptées lors de la tenue du ROB 2021 et des exercices précédents. Ainsi, les dépenses en chapitre 011 sont, d'une part, issues du report des dépenses en partie non effectuées en 2020 du fait du confinement, comme par exemple pour le covoiturage, (mise en attente des animations n'ayant pu se réaliser, dernières fonctionnalités de la nouvelle plateforme de mise en relation sous logiciel libre). Et d'autre part, issues du cycle de vie des marchés en cours. Citons pour exemple l'AMO Setec qui doit travailler cette année sur le Référentiel commun de la communauté Passpass, véritable recensement des besoins Billettiques de nos membres à l'horizon 10 ans, ou le prestataire Ticks, qui sera financé en 2021 sur une pleine année d'exploitation du marché. Ces dépenses de fonctionnement et de développement portés par le Syndicat représentent 533 499.12€ soit 41% du total des dépenses réelles de fonctionnement.

Les avancées de nos politiques justifient un effort de communication, pour faire connaître la vente en ligne ainsi que le référencement naturel et le taux de notoriété de nos 2 plateformes, passpass.fr et passpasscovoiturage.fr. Ces dépenses de communication sont par ailleurs subventionnées en partie par l'appel à projet de l'Aftif.



Le chapitre 012 relatif à la masse salariale suit une progression logique, et prudentielle, de 1.80% soit 12 417€ supplémentaire au regard des dépenses de ce chapitre sur l'exercice précédent. Cette progression est cohérente avec les besoins décrits dans l'organigramme, qui restent constants tel que présentés dans la délibération 2021-05.

Une baisse éventuelle des dépenses salariales est possible durant l'exercice 2021 du fait d'un éventuel détachement au 1^{er} Mars. Pour mémoire, les traitements indiciaires s'échelonnent de l'indice majoré 343 à l'indice majoré 792 au sein de la collectivité. Il est précisé que le Rifseep devient l'unique Régime indemnitaire en 2021 et qu'aucun avantage en nature n'est attribué. Aucune indemnité d'astreinte n'est prévue au Syndicat, la durée du travail hebdomadaire est de 35h/semaine soit 1607h/an avec récupération du temps de travail.

Les dépenses bancaires liées aux remboursements d'intérêt sont en baisse récurrentes, et passe de 62 142,78€ en 2020 à 57 384.69€ pour l'exercice 2021. A noter l'inscription prudentielle du virement des remboursements de capitaux en section d'investissement pour un montant de 425 388.27€.

Les amortissements des immobilisations ont progressé en cohérence avec les dépenses d'investissements de 2020 pour atteindre 679 771.21€ en 2021. Enfin, les remboursements à la Région sont fortement impactés par le paiement des loyers de la Plateforme Régionale de Test d'Armentières, non réglés depuis 2014, soit 114 151€ de loyer ainsi que 27 000€ de charges dus au lycée, issus de la convention entérinée par délibération en juillet 2020.

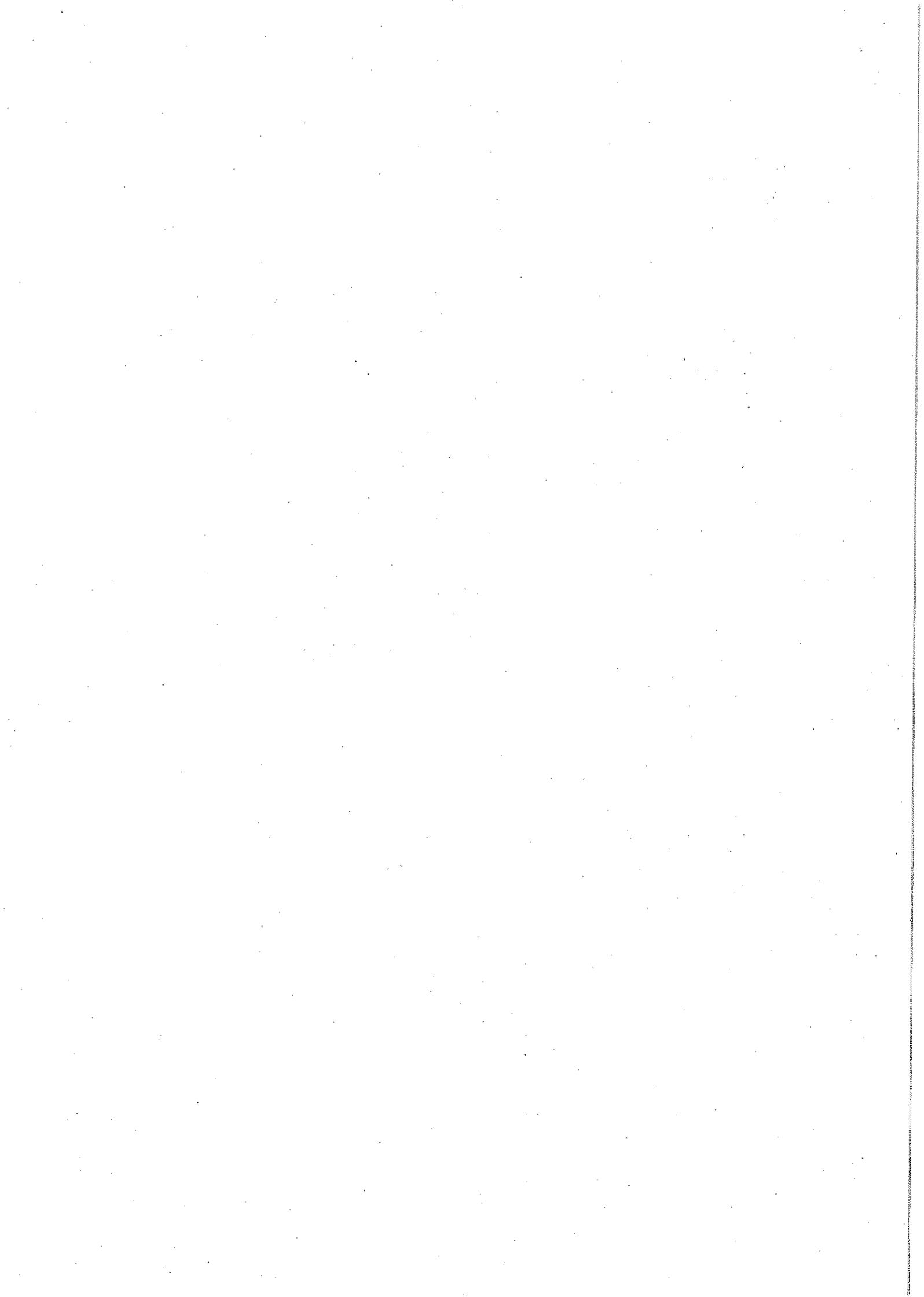
Recettes de fonctionnement :

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement restent mesurées et cohérentes dans la poursuite de leur baisse depuis 2019, engendrées par la nouvelle carte de coopération intercommunale, et sont volontairement prudentes faute de visibilité suffisantes sur les conséquences sanitaires. Les recettes fiscales progressent de 1.18% soit +15 865.41€. Cependant, le syndicat reste volontairement à un taux plancher du Versement Mobilité Additionnel de 0.1%, soit 6 exercices pleins construits avec un taux de fiscalité inchangé. Ainsi, ce prévisionnel 2021 de 1 350 000€ de VMA constitue une bonne nouvelle, le 2nd semestre 2020 ayant pu compenser partiellement les pertes du 1^{er} semestre 2020 favorise une projection plus positive que prévue.

Les contributions statutaires, calculées sur les recettes n-2 du Versement Mobilité de nos membres, soit sur leur exercice 2019, restent stables ou en très légère progression, et passent de 743 489€ à 758 663.84€ soit 2.10% de progression depuis l'exercice précédent.

Il est à noter le versement de la compensation de l'Etat reçu au titre de la compensation instaurée par la 3^{ème} Loi de Finance de l'exercice 2020, soit 71 820€ potentiellement versé en juin 2021. Celui-ci vient compléter le 1^{er} versement de 68 180€ reçu en décembre 2020, calculé sur la moyenne de nos recettes de VTA des 3 derniers exercices.

L'Autofinancement constitué par les dotations aux amortissements des subventions reçues a triplé du fait d'une forte progression des versements Feder sur 2020, et se monte à 259 462.45€ pour l'exercice 2021.



2. Section d'investissement

La section d'investissement présente un caractère équilibré entre les dépenses et les recettes pour un total de 2 556 268.47€ dont 2 296 806.02€ de dépenses réelles.

Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement sont en baisse, du fait des phases de développement de la Centrale passpass déjà livrées sur les exercices antérieurs, notamment sur 2020, et se montent en prévision pour la Centrale à 1 831 417.75€. L'exercice 2021 sera celui de la livraison de la fin du site Web enrichi des fonctionnalités manquantes et de l'Application Mobile.

Une partie des dépenses en compte 21 représente des éléments nécessaires au fonctionnement de celles-ci mais hors marché ou de l'équipement TIC. Les avancées des livraisons du projet Centrale en 2021 détermineront plus finement leur besoin de commande au titre du marché en cours.

Enfin Le cumul des 2 prêts bancaires destinés à couvrir la totalité des dépenses liées à ce marché sur le terme du contrat vient compléter les dépenses de la section d'investissement, pour un remboursement annuel de 425 338,27€.

A ce stade, l'encours de la dette est de 5 104 569.19€ (4 929 353€ suite à l'échéance à venir du 1^{er} trimestre 2021) pour un montant emprunté initial de 6 380 824€.

Recettes d'investissement

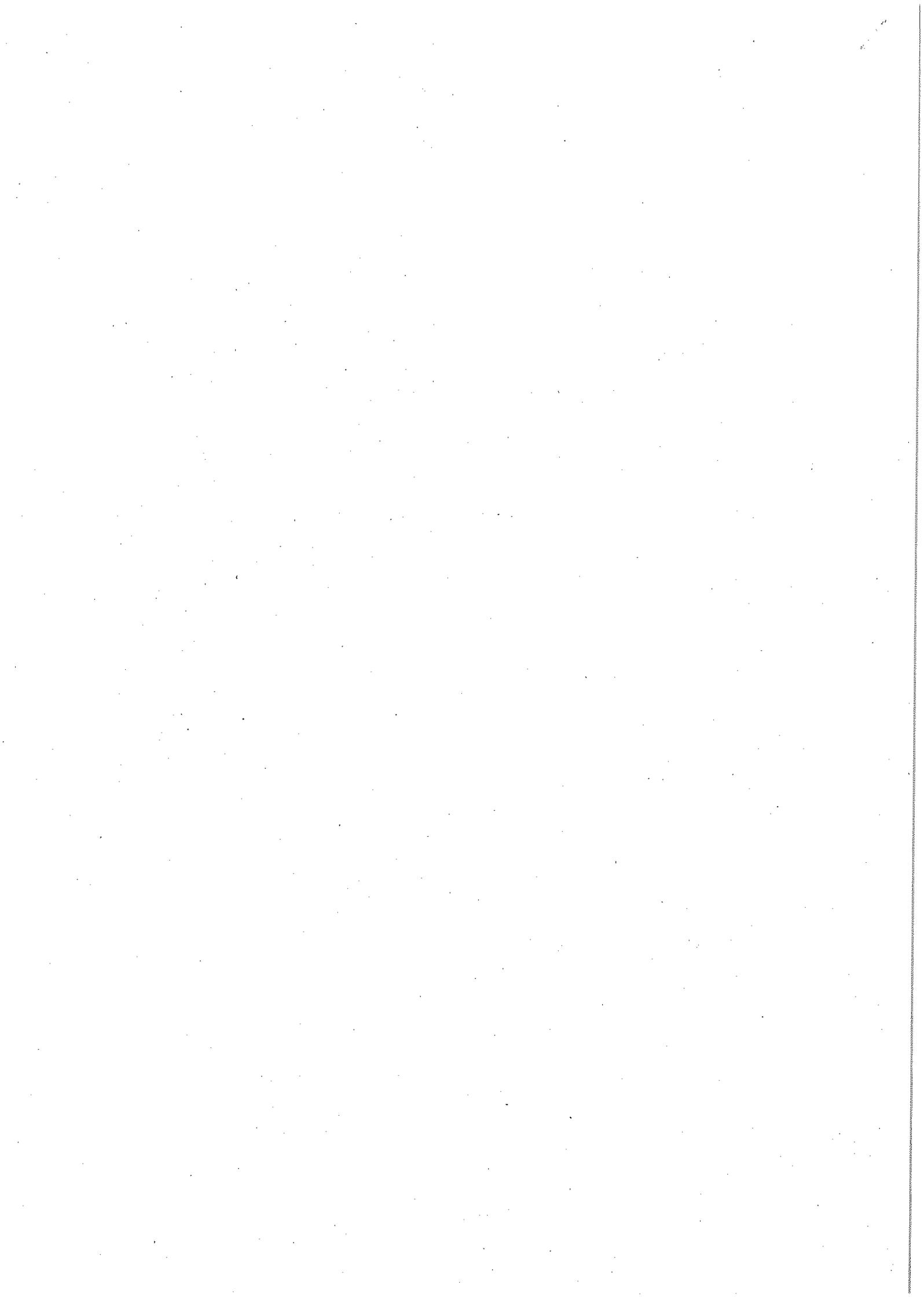
L'essentiel des recettes d'investissement provient des subventions d'investissement allouées sur le projet de SIM Centrale PassPass, soit 564 209€ pour le Feder, et 356 367€ pour l'Aftif. A ceci se rajoute 530 582.30€ au titre du Fonds de compensation pour le paiement de la TVA ou FCTVA.

Cet exercice 2021 affiche pour la 1^{ère} fois une baisse de la subvention Feder, dont nous avons déjà perçu 80% du total alloué, et qui se compense par le FCTVA. La subvention au titre de l'AFTIF est estimée à 30%, sur l'exercice 2021 ; 50% du total de la subvention allouée d'un montant de 1 060 000€ ont déjà été perçus, les 20% restants seront demandés et perçus sur les exercices suivants.

Les autres recettes proviennent de la section de fonctionnement au titre de la provision en ressources propres pour le paiement des remboursements de capitaux des prêts bancaires (425 388.27€) ainsi que de la dotation aux amortissements des immobilisations (679 771.21€).

Le Budget primitif 2021 présente un équilibre au sein de chaque section, pour un total de 2 460 946.29€ de dépenses et de recettes en section de fonctionnement et un total de 2 556 268.47€ de dépenses et de recettes en section d'investissement.

A titre indicatif, un Compte de Gestion provisoire a été édité par la paierie qui est conforme au Compte Administratif provisoire de 2020. Les résultats N-1 provisoire se montent à 197 758.88€ pour le résultat de fonctionnement et à 1 932 700.64€ pour la section d'investissement. Soit, en résultat cumulé un total de 2 388 885.25€ en fonctionnement et de 3 489 544.89€ en investissement. Ces résultats seront affectés et repris lors du vote du Compte Administratif en juin 2021.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département: NORD
PAIERIE REGIONALE
HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES



NUMÉRO SIRET : 200023505-00015

POSTE COMPTABLE : 059080

Commune entre 500 et 3 500 hab.

BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

Année 2021

SOMMAIRE

PAGES		Jointes	Sans objet
	I - INFORMATIONS GENERALES		
p. 1 / 1	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p. 2 / 2	B - Modalités de vote du budget		
	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
p. 3 / 3	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p. 4 / 4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p. 5 / 5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 6 / 6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 7 / 7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III - VOTE DU BUDGET		
	A Section de FONCTIONNEMENT		
p. 8 / 10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p. 11 / 11	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B Section d' INVESTISSEMENT		
p. 12 / 12	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p. 13 / 13	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES		
	A Eléments du bilan		
p. 14 / 14	A2.1 Etat de la dette - Détail des Crédits de trésorerie	X	
p. 15 / 15	A2.2 Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p. 16 / 16	A2.3 Etat de la dette - Répartition emprunts par structure de taux	X	
p. 17 / 17	A2.4 Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p. 18 / 18	A2.5 Etat de la dette - Detail des opérations de couverture	X	
p. 19 / 19	A2.6 Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p. 20 / 20	A2.7 Etat de la dette - Autres dettes	X	
p. 21 / 21	A3 Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p. 22 / 22	A4 Etat des provisions	X	
p. 23 / 23	A5 Etalement des provisions	X	
p. 24 / 24	A6.1 Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p. 25 / 25	A6.2 Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p. 26 / 26	A8 Etat des charges transférées	X	
p. 27 / 27	A9 Détail des Opérations pour le compte de tiers	X	
	B Engagements hors bilan		
p. 28 / 28	B1.1 Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p. 29 / 29	B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
p. 30 / 30	B1.3 Etat des contrats de crédit-bail	X	
p. 31 / 31	B1.4 Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p. 32 / 32	B1.5 Etat des autres engagements donnés	X	
p. 33 / 33	B1.6 Etat des Engagements reçus	X	
p. 34 / 34	B1.7 Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	X	
p. 35 / 35	B2.1 Etat des autorisations de programme et des crédits de paiements afférents	X	
p. 36 / 36	B2.2 Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiements afférents.	X	
p. 37 / 37	B3 Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale	X	
	C Autres éléments d'informations		
p. 38 / 39	C1 Etat du personnel	X	
p. 40 / 40	C2 Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p. 41 / 41	C3.1 Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p. 42 / 42	C3.2 Liste des établissements publics créés	X	
p. 43 / 43	C3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p. 44 / 44	C3.4 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
	D Décisions en matière des taux - Arrêté et signatures		
p. 45 / 45	D1 Décisions en matière de taux	X	
p. 46 / 46	D2 Signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement;
 - avec les chapitres 'Opérations d'équipement' de l'état III B3;
 - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitres de dépense 'Opération d'équipement'.

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne 'Pour mémoire') s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :

- sans reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) à compléter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.

(2) rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 460 946.29	2 460 946.29
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	<i>(si déficit)</i>	<i>(si excédent)</i>
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		2 460 946.29	2 460 946.29

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1068 compris)	2 556 268.47	2 556 268.47
	+	+	+
R E S U L T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	<i>(si solde négatif)</i>	<i>(si solde positif)</i>
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 556 268.47	2 556 268.47

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 017 214.76	5 017 214.76
----------------------------	---------------------	---------------------

Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent également aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recette, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 273 518.56		533 499.12	533 499.12	533 499.12
012	Charges de personnel et frais assimilés	692 983.00		704 950.00	704 950.00	704 950.00
014	Atténuation de produits					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	55 500.00		55 003.00	55 003.00	55 003.00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar					
	Total des dépenses de gestion courante	2 022 001.56		1 293 452.12	1 293 452.12	1 293 452.12
66	CHARGES FINANCIERES	62 142.78		57 384.69	57 384.69	57 384.69
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET (4)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 089 144.34		1 355 836.81	1 355 836.81	1 355 836.81
023	Virement à la section d'investissement (5)	425 388.27		425 338.27	425 338.27	425 338.27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	421 628.34		679 771.21	679 771.21	679 771.21
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	847 016.61		1 105 109.48	1 105 109.48	1 105 109.48
	TOTAL	2 936 160.95		2 460 946.29	2 460 946.29	2 460 946.29

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 460 946.29

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuation de charges	9 000.00		11 000.00	11 000.00	11 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET					
73	IMPÔTS ET TAXES	1 350 000.00		1 350 000.00	1 350 000.00	1 350 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	767 147.89		840 483.84	840 483.84	840 483.84
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100.00				
	Total des recettes de gestion courante	2 126 247.89		2 201 483.84	2 201 483.84	2 201 483.84
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 126 247.89		2 201 483.84	2 201 483.84	2 201 483.84
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	78 359.13		259 462.45	259 462.45	259 462.45
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	78 359.13		259 462.45	259 462.45	259 462.45
	TOTAL	2 204 607.02		2 460 946.29	2 460 946.29	2 460 946.29

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 460 946.29

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (11)**

845 647.03

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) cf. p.4 IB - Modalités de vote.
 (2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (5) D 023 = R 021; DI 040=RF 042; RI 040=DF 042 ; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
 (6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagements (Lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
 (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)
 (10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
 (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE ₍₃₎	TOTAL (=RAR + vote)
010	Comptes de stocks et encours					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)	103 270.00		40 000.00	40 000.00	40 000.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (7)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 187 894.77		1 831 417.75	1 831 417.75	1 831 417.75
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	5 291 164.77		1 871 417.75	1 871 417.75	1 871 417.75
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES Hors 1068					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	425 388.27		425 388.27	425 388.27	425 388.27
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	425 388.27		425 388.27	425 388.27	425 388.27
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 716 553.04		2 296 806.02	2 296 806.02	2 296 806.02
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (5)	78 359.13		259 462.45	259 462.45	259 462.45
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	78 359.13		259 462.45	259 462.45	259 462.45
	TOTAL	5 794 912.17		2 556 268.47	2 556 268.47	2 556 268.47

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 556 268.47

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE ₍₃₎	TOTAL (=RAR + vote)
010	Comptes de stocks et encours					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)	1 398 111.04		920 576.69	920 576.69	920 576.69
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (7)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	1 398 111.04		920 576.69	920 576.69	920 576.69
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES Hors 1068	112 203.44		530 582.30	530 582.30	530 582.30
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	3 100 000.00				
138	Autres subventions d'investissement non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	3 212 203.44		530 582.30	530 582.30	530 582.30
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	4 610 314.48		1 451 158.99	1 451 158.99	1 451 158.99
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	425 338.27		425 338.27	425 338.27	425 338.27
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (5)	421 628.34		679 771.21	679 771.21	679 771.21
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	847 016.61		1 105 109.48	1 105 109.48	1 105 109.48
	TOTAL	5 457 331.09		2 556 268.47	2 556 268.47	2 556 268.47

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 556 268.47

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)**

845 647.03

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	533 499.12		533 499.12
012	Charges de personnel et frais assimilés	704 950.00		704 950.00
014	Atténuation de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	55 003.00		55 003.00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar)			
66	CHARGES FINANCIERES	57 384.69		57 384.69
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000.00		5 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		679 771.21	679 771.21
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
022	Dépenses imprévues		425 338.27	425 338.27
023	Virement à la section d'investissement			
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 355 836.81	1 105 109.48	2 460 946.29

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 460 946.29

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		259 462.45	259 462.45
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	425 388.27		425 388.27
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE)			
	Total des Opérations d'équipement			
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	40 000.00		40 000.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	1 831 417.75		1 831 417.75
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TI (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINAN (5)			
31	MATIERES PREMIERES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'Investissement - Total	2 296 806.02	259 462.45	2 556 268.47

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 556 268.47

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	11 000.00		11 000.00
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPÔTS ET TAXES	1 350 000.00		1 350 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	840 483.84		840 483.84
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		259 462.45	259 462.45
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		2 201 483.84	259 462.45	2 460 946.29

+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 460 946.29

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES-1068	530 582.30		530 582.30
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	920 576.69		920 576.69
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		679 771.21	679 771.21
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS (5)			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIO (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TI (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINAN (5)			
31	MATIERES PREMIERES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
021	Virement de la section de fonctionnement		425 338.27	425 338.27
024	Produits de cessions d'immobilisations			
Recettes d'Investissement - Total		1 451 158.99	1 105 109.48	2 556 268.47

+
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

+
AFFECTATION AU COMPTE 1068

=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 556 268.47

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
011	Charges à caractère général	1 273 518.56	533 499.12	533 499.12
60.	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	7 100.00	4 600.00	4 600.00
601	Achats stockés - Matières premières (et fourni			
6011	Matières premières et fournitures autres que t			
6015	Terrains à aménager.			
602	Achats stockés - Autres approvisionnements			
6021	Matières consommables			
60221	Combustibles et carburants			
60222	Produits d'entretien			
60224	Fournitures administratives			
60228	Autres fournitures consommables			
6023	Alimentation			
6032	Variation des stocks des autres approvisionnem			
604	Achats d'études, prestations de services I			
6041	Achats d'études (autres que terrains à aménage			
6042	Achats de prestations de services (autres que			
6045	Achats d'études, prestations de services (terr			
605	Achats de matériel, équipements et travaux I	7 100.00	4 600.00	4 600.00
606	Achats non stockés de matières et fournitures			
60611	Eau et assainissement	1 400.00	1 400.00	1 400.00
60612	Energie - Électricité			
60618	Autres fournitures	1 500.00	300.00	300.00
60623	Alimentation			
60624	Produits de traitement			
60628	Autres fournitures non stockées			
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	100.00	500.00	500.00
60631	Fournitures d'entretien	1 600.00	1 200.00	1 200.00
60632	Fournitures de petit équipement	2 500.00	1 200.00	1 200.00
6064	Fournitures administratives			
6068	Autres matières et fournitures.			
607	Achats de marchandises			
6078	Autres marchandises			
61	SERVICES EXTERIEURS	990 626.00	311 802.16	311 802.16
611	Contrats de prestations de services avec des e	902 626.00	236 932.63	236 932.63
6132	Locations immobilières	56 000.00	57 000.00	57 000.00
6135	Locations mobilières			
614	Charges locatives et de copropriété	8 000.00	8 000.00	8 000.00
61522	Bâtiments			
61558	Autres biens mobiliers	7 000.00	3 000.00	3 000.00
6156	Maintenance	4 000.00	3 869.53	3 869.53
6161	Multirisques			
617	Etudes et recherches	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6182	Documentation générale et technique	8 000.00		
6184	Versements à des organismes de formation	4 000.00	2 000.00	2 000.00
6185	Frais de colloques et séminaires			
6188	Autres frais divers			
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur serv			
62.	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	275 792.56	217 096.96	217 096.96
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 000.00	3 000.00	3 000.00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000.00		
6226	Honoraires	3 000.00	3 000.00	3 000.00
6227	Frais d'actes et de contentieux			

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
623	Publicité, publications, relations publiques	7 000.00	3 000.00	3 000.00
6231	Annonces et insertions	2 000.00		
6232	Fêtes et cérémonies	5 000.00	2 000.00	2 000.00
6236	Catalogues et imprimés		1 000.00	1 000.00
6237	Publications			
6238	Divers			
625	Déplacements, missions et réceptions	7 000.00	4 000.00	4 000.00
6251	Voyages et déplacements	4 000.00	2 000.00	2 000.00
6256	Missions	3 000.00	2 000.00	2 000.00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	10 700.00	18 812.96	18 812.96
6261	Frais d'affranchissement	1 200.00	1 000.00	1 000.00
6262	Frais de télécommunications	9 500.00	17 812.96	17 812.96
627	Services bancaires et assimilés		1 000.00	1 000.00
628	Divers	247 092.56	187 284.00	187 284.00
6281	Concours divers (cotisations...)	20 000.00	19 284.00	19 284.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 500.00	6 000.00	6 000.00
6284	Redevances pour services rendus			
62871	A la collectivité de rattachement			
62878	A d'autres organismes	219 592.56	162 000.00	162 000.00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (
63512	Taxes foncières			
63513	Autres impôts locaux			
012	Charges de personnel et frais assimilés	692 983.00	704 950.00	704 950.00
621	Personnel extérieur au service			
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta			
6218	Autre personnel extérieur			
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémun	7 900.00	5 000.00	5 000.00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	400.00	400.00	400.00
6336	Cotisations au centre national et aux centres	7 500.00	4 600.00	4 600.00
64	CHARGES DE PERSONNEL	685 083.00	699 950.00	699 950.00
64111	Rémunération principale	219 758.00	282 950.00	282 950.00
64131	Rémunération	290 000.00	225 000.00	225 000.00
6451	Cotisations à l'URSSAF	98 000.00	95 000.00	95 000.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	50 000.00	65 000.00	65 000.00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	12 000.00	14 000.00	14 000.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	250.00	400.00	400.00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial			
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.			
6475	Médecine du travail, pharmacie	75.00	100.00	100.00
6488	Autres charges	15 000.00	17 500.00	17 500.00
014	Atténuation de produits			
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes			
73942	Reversement sur taxes de versement de transpor			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	55 500.00	55 003.00	55 003.00
6532	Frais de mission	2 000.00	2 000.00	2 000.00
65735	Groupements de collectivités			
657358	Autres groupements			
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	53 500.00	53 000.00	53 000.00
65888	Autres		3.00	3.00
	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	2 022 001.56	1 293 452.12	1 293 452.12
66	CHARGES FINANCIERES (b)	62 142.78	57 384.69	57 384.69
66111	Intérêts réglés à l'échéance	62 142.78	57 384.69	57 384.69
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE			
661131	Aux communes membres du GFP			
661138	A d'autres tiers			
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts cré			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financ			
6618	Intérêts des autres dettes			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	4 000.00	5 000.00	5 000.00
6712	Amendes fiscales et pénales	300.00		
6745	Subventions aux personnes de droit privé			
678	Autres charges exceptionnelles	700.00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d)			
6811	Dotations aux amortissements des immobilisatio			
022	Dépenses imprévues (e)			
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES = a+b+c+d+e	2 089 144.34	1 355 836.81	1 355 836.81
023	Virement à la section d'investissement (7)	425 388.27	425 338.27	425 338.27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	421 628.34	679 771.21	679 771.21
6811	Dotations aux amortissements des immobilisatio	421 628.34	679 771.21	679 771.21
777	Quôte part des subventions d'invest. transféré	847 016.61	1 105 109.48	1 105 109.48
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE L'INVEST.			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (10)	847 016.61	1 105 109.48	1 105 109.48
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE			
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	2 936 160.95	2 460 946.29	2 460 946.29

RESTES A REALISER N-1 (11)	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	+
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=
	2 460 946.29

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.
 (2) voir Modalités de Vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du 66112 sera négatif.
 (6) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
 (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 'produit des cessions d'immobilisation').
 (9) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
013	Atténuation de charges	9 000.00	11 000.00	11 000.00
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur serv			
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autr			
64.	CHARGES DE PERSONNEL	9 000.00	11 000.00	11 000.00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	3 000.00		
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale			
6479	Remboursements sur autres charges sociales	6 000.00	11 000.00	11 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
7024	Remboursement forfaitaire T.V.A.			
70388	Autres redevances et recettes diverses			
70878	par d'autres redevables			
73	IMPÔTS ET TAXES	1 350 000.00	1 350 000.00	1 350 000.00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés			
7342	Versement de transport	1 350 000.00	1 350 000.00	1 350 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	767 147.89	840 483.84	840 483.84
74718	Autres			
7472	Régions	350 000.00	350 000.00	350 000.00
7473	Départements			
74758	Autres groupements	234 888.17	241 079.76	241 079.76
7478	Autres organismes	153 091.69	167 584.08	167 584.08
748381	Compensation relèv. seuil pers. assuj. transpo	29 168.03	10 000.00	10 000.00
7488	Autres attributions et participations		71 820.00	71 820.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100.00		
758	Produits divers de gestion courante			
7588	Autres produits divers de gestion courante	100.00		
	RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	2 126 247.89	2 201 483.84	2 201 483.84
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)			
7711	Dépôts et pénalités perçus			
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou			
7788	Produits exceptionnels divers			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d) (5)			
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations			
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES = a+b+c+d	2 126 247.89	2 201 483.84	2 201 483.84
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	78 359.13	259 462.45	259 462.45
7777	Quote-part des subventions d'investissement tr.	78 359.13	259 462.45	259 462.45
79.	TRANSFERTS DE CHARGES			
796	Transferts de charges financières			
797	Transferts de charges exceptionnelles			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (9)			
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	78 359.13	259 462.45	259 462.45
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 204 607.02	2 460 946.29	2 460 946.29

RESTES A REALISER N-1 (10)	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	+
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=
	2 460 946.29

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

-
- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.
 - (2) voir Modalités de Vote.
 - (3) Hors restes à réaliser.
 - (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 - (5) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.
 - (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040
 - (8) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.
 - (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 - (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
010	Comptes de stocks et encours			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	103 270.00	40 000.00	40 000.00
2135	Installations générales, agencements, aménagement			
21538	Autres réseaux			
2158	Autres	25 770.00	20 000.00	20 000.00
21735	Installations générales; agencements, aménagement			
217533	Réseaux câblés			
2181	Installations générales, agencements et aménagement	15 000.00	5 000.00	5 000.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	55 500.00	10 000.00	10 000.00
2184	Mobilier	7 000.00	5 000.00	5 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 187 894.77	1 831 417.75	1 831 417.75
2313	Constructions			
2315	Installations, matériel et outillage technique	5 187 894.77	1 831 417.75	1 831 417.75
	Total des dépenses d'équipement	5 291 164.77	1 871 417.75	1 871 417.75
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
10222	F.C.T.V.A.			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
1311	Etat et établissements nationaux			
1327	Budget communautaire et fonds structurels			
13911	Etat et établissements nationaux			
13917	Budgets communautaires et fonds structurels			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	425 388.27	425 388.27	425 388.27
1641	Emprunts en francs ou EURO (sous réserve pour	425 388.27	425 388.27	425 388.27
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
275	Dépôts et cautionnements versés			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	425 388.27	425 388.27	425 388.27
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	5 716 553.04	2 296 806.02	2 296 806.02
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (5)	78 359.13	259 462.45	259 462.45
13.	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	78 359.13	259 462.45	259 462.45
13911	Etat et établissements nationaux	12 814.90	32 486.89	32 486.89
13917	Budgets communautaires et fonds structurels	65 544.23	226 975.56	226 975.56
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
28.	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
28158	Autres			
28181	Installations générales; agencements et aménagement			
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	78 359.13	259 462.45	259 462.45
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 794 912.17	2 556 268.47	2 556 268.47

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	
---------------------------	--

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 556 268.47
---	--------------

-
- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.
 - (2) voir Modalités de Vote.
 - (3) Hors restes à réaliser
 - (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 - (5) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI040 = RF042
 - (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
 - (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 624 "produit des cessions d'immobilisation")
 - (8) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI041 = RI041
 - (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
010	Comptes de stocks et encours			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 398 111.04	920 576.69	920 576.69
1311	Etat et établissements nationaux	100 000.00	356 367.69	356 367.69
1317	Budget communautaire et fonds structurels		564 209.00	564 209.00
1321	Etat et établissements nationaux			
1323	Départements			
1327	Budget communautaire et fonds structurels	1 298 111.04		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
1641	Emprunts en francs ou EURO (sous réserve pour			
	Total des recettes d'équipement	1 398 111.04	920 576.69	920 576.69
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 212 203.44	530 582.30	530 582.30
10222	F.C.T.V.A.	112 203.44	530 582.30	530 582.30
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 100 000.00		
	Total des recettes financières	3 212 203.44	530 582.30	530 582.30
	TOTAL DES RECETTES REELLES	4 610 314.48	1 451 158.99	1 451 158.99
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27	425 338.27	425 338.27
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (5) (6)		679 771.21	679 771.21
21.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2183	Matériel de bureau et matériel informatique			
2184	Mobilier			
28.	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		679 771.21	679 771.21
28158	Autres			
28181	Installations générales, agencements et aménag		1 250.88	1 250.88
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		674 120.00	674 120.00
28184	Mobilier		4 400.33	4 400.33
28283	Matériel de bureau et matériel informatique			
	TOTAL PRELEVEMENT DU FONCTIONNEMENT		679 771.21	679 771.21
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	425 388.27	1 105 109.48	1 105 109.48
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 035 702.75	2 556 268.47	2 556 268.47

RESTES A REALISER N-1 (9)	
	+
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	
	+
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 556 268.47

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre RI040 = DF 042

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 042 'produits des cessions d'immobilisation')

(7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(8) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI041 = RI041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
A2.1

A2.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N - 1	Montant des remboursements N - 1		Encours restant dû au 1er janvier
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total				0.00	0.00	0.00

circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989
 indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.
 article L 2122-22 du CGCT.
 s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature. (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuel					
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit A SAIBER - FINANCEMENT CENTRALE MONS20633EUR/0321177001 - CENTRALE	CAISSE D'EPARGNE ET DE L.A. BANQUE POSTALE	20/11/2016 18/05/2018	20/12/2016 18/05/2018	01/04/2018 01/09/2018	5 880 000,00 2 500 824,00	F F		0,950 1,380	0,950 1,380		A A	C C	N N	A-1 A-1
TOTAL					6 380 824,00									
TOTAL GENERAL					6 380 824,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Taux initial du contrat

(6) Indiquer A pour annuel, M pour mensuel, S : semestrielle, T : Trimestrielle, X : autre

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 1/1/N										Annuité de l'exercice		I.C.N.E. de l'exercice
	Couverture? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
						Type de taux d'intérêt (12)	Index (13)	Niveau de taux (14)					
Emprunts auprès d'établissements de crédit													
SISIR - FINANCEMENT CENTRALE	N	0.00	A-1	3 103 999.99	10.00	F		0.950	29 488.00	0.00	20 365.57		
4520533EUR/0521377/001 - CENTRALE	N	0.00	A-1	2 000 659.20	12.00	F		1.380	27 609.10	0.00	8 459.23		
TOTAL		0.00		5 104 659.19					57 097.10	0.00	28 824.80		
TOTAL GENERAL		0.00		5 104 659.19					57 097.10	0.00	28 824.80		

Agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

Il s'agit des intérêts du au titre du contrat initial et comptabilisés au 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels du au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 668.

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé. (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/1/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 1/1/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital résidant dû
Néant														
Total					0.00									
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.
 (7) Coût de sortie. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constatés sur l'année.
 (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type d'indice sous-jacent	1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation français ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
de structure de l'emprunt	Nombre de Produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	100.00				
Taux fixe simple. Taux variable simple. Taux fixe contre taux variable ou versement. Echange de taux structuré à taux variable ou taux fixe (sens large). Taux variable simple plafonné (cap encadré (tunnel).	Encours Début	5 104 659.19				
	Nombre de Produits	0	0	0	0	
- Barrière simple. Pas d'effet levier.	% de l'encours					
	Encours Début					
- Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	
	% de l'encours					
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Encours Début					
	Nombre de Produits	0	0	0	0	
E - Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours					
	Encours Début					
F - Autres types de structure	Nombre de Produits					0
	% de l'encours					
	Encours Début					

Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)
 A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture					Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (échange ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option
			//					//	//	//		
			//	NEANT				//	//	//		
			//					//	//	//		
			//					//	//	//		
			//					//	//	//		

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : Annuelle, M : Mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : Trimestrielle, X : Autre

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)(suite)

Effet de l'instrument de couverture									
Instruments de couverture pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Références de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)		
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux		Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
						Charges c/668	Produits c/768		

Indiquer l'index utilisés ou la formule de taux
pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget
compléter si l'instrument de couverture est un swap.
catégorie d'emprunt.Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER
L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.6

A2.6 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN
AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital 01/01 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u>					
NEANT					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglés en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENT	A3

A 3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

VOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibérations du
Unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 1 000.00	13/02/2017

PROCEDURE AMORTISSEMENT	Biens ou catégories de biens amortis	Durée (en années)	
taire	Divers	0	
taire	Bâtiments légers	0	
taire	Bâtiments ordinaires	0	
taire	Matériels de transport	0	
taire	Infrastructure des voies	0	
taire	Machines et matériels divers	0	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS

A4

A4 - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		///				
		///				
		///				
		///				
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETALEMENT DES PROVISIONS

A5

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	NEANT		0 0 0 0 0			
TOTAL GENERAL						

s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent qui font l'objet d'un étalement

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	Vote (2)
	Dépenses hors charges transférées (A)	425 388.27	I 425 388.27
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	425 388.27	425 388.27
1641	Emprunts en francs ou EURO (sous réserve pour	425 388.27	425 388.27
	Dépenses et transferts à déduire (B)		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
10222	F.C.T.V.A.		
020	Dépenses imprévues	259 462.45	259 462.45
	Dépenses et transferts à déduire (B)		
139	Subventions d'investissement transférées au co	259 462.45	259 462.45
13911	Etat et établissements nationaux	32 486.89	32 486.89
13917	Budgets communautaires et fonds structurels	226 975.56	226 975.56
	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en	Solde d'exécution (3) (4)
	I	dépenses de l'exercice	D001
		précédent (3) (4)	TOTAL
			II
	Dépenses à couvrir	684 850.72	684 850.72
	par des ressources		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	vote (2)
	Ressources propres externes (a)	530 582.30	530 582.30
1022	Fonds globalisés d'investissement	530 582.30	530 582.30
10222	F.C.T.V.A.	530 582.30	530 582.30
	Ressources propres internes de l'année (b)(3)	1 105 109.48	1 105 109.48
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	679 771.21	679 771.21
28158	Autres		
28181	Installations générales, agencements et aménag	1 250.88	1 250.88
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	674 120.00	674 120.00
28184	Mobilier	4 400.33	4 400.33
28283	Matériel de bureau et matériel informatique		
021	Virement de la section de fonctionnement	425 338.27	425 338.27

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001(4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 635 691.78				1 635 691.78

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 684 850.72
Recettes propres disponibles	IV 1 635 691.78
Solde	V=IV-II(6) 950 841.06

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II- Présentation général du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (i)	Montant amorti au titre des exercices précédents (ii)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (ii)	Solde (1)
	NEANT	0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)

Date de délibération: / /

Intitulé de l'opération: 1 -							
DEPENSES 45.1				RECETTES 45.2			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3),	Exercice N
				Financement par le mandant et par d'autres tiers			
				Financement par le mandataire			
				Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, EMPRUNTS GARANTIS

B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art L2313-1 6°, L5211-36 et L5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1) Année Profil	Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice	
								taux (3)	Index (4)	taux (3)	Index (4)			en (8)	en capital intérêts
TAL															
TAL GENERAL															

Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser
 Indiquer la périodicité des remboursements A : annuel, M : mensuel, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : trimestrielle, X : Autre
 Type de taux d'intérêt : F : fixe; Y : variable simple; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
 Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois ...)
 Indiquer le type d'opération de couverture, pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date du vote du budget.
 Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)
 Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT

B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

	Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	482.485.37
- Provisions pour garanties d'emprunts	D	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	482 485.37
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 201 483.84
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	21.92

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS,
CREDIT-BAIL

B1.3

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	Cumul restant	Total (2)
	NEANT									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier
 (2) Total = (N+1,N+2,N+3,N+4) + restant cumul

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part d'investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS

B1.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT					

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dettes en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dettes en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS

B1.6

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Date de l'exercice	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT					

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L2311-7 du CGCT)

Art. (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention
(2) Dénomination ou numéro de la subvention
(3) Objet pour lequel est versée la subvention

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME
ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Reste à financer de l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			Restes à financer de l'exercice N+1
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépensés			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N			
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N			

IV
CI

IV - ANNEXES

Etat du personnel au 01/01/N

CI - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTI (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
NEANT		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)		0	0	0	0.00	0.00	0.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B, ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT, un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

Etat du personnel au 01/01/N

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N.	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (6)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
0			0			
0			0			
0		NEANT	0			
TOTAL GENERAL						

(1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs

ADM: Administratif

TECH: Technique

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)

S: Social

MS: Médico-social

MT: Médico technique

SP: Sportif

CULT: Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-0 : article 3, 1er alinéa ; accroissement temporaire d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)

3-2 : vacances temporaire d'un emploi

3-3-1^{er} : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-3^{er} : emplois de secrétaire de communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4^{er} : emplois à temps non-complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la quote de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{er} : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'étus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision. (ex : contrat aide)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3-3, 3-3-3-3, 3-3-3-3 et 47 de la loi n° 84-593 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS AVEC UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles
L2313-1 et L2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public. Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres ...				

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES, DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES CREEES	C3.1

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Autres organismes de regroupement</i>			
NEANT	// // // // //		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ETABLISSEMENTS CREEES	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES EN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA NON ERIGE EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de comité syndical (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'Habitation						
Taxe Foncière sur Bâti						
Taxe Foncière sur Non-Bâti						
Cotisation Foncière entreprises						
Total						

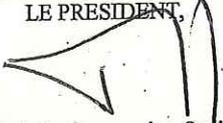
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRÊTÉS - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	<u>41</u>
Nombre de membres présents	<u>24 + 7 pouvoirs</u>
Nombre de suffrages exprimés	<u>24 + 7 pouvoirs</u>
VOTES :	
Contre	<input type="checkbox"/> 0
Abstentions	<input type="checkbox"/> 0
Pour	<input checked="" type="checkbox"/> 34
Date de convocation :	<u>02 2 2021</u>

Présenté par LE PRESIDENT, 01 FEV. 2021

A LILLE, le 01 FEV. 2021
LE PRESIDENT,



Délibéré par comite syndical réuni en session Ordinaire 01 FEV. 2021

A LILLE, le 01 FEV. 2021
Les membres du mite syndical,

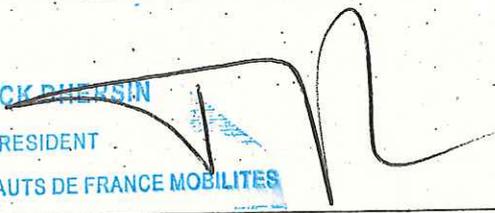
FRANCK DHERSIN
PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES



Certifié exécutoire par LE PRESIDENT, compte tenu de la réception en _____ préfecture, le 05 FEV. 2021 et de la publication le 06 FEV. 2021

A LILLE, le 06 FEV. 2021

FRANCK DHERSIN
PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES



IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de comité syndical (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'Habitation						
Taxe Foncière sur Bâti						
Taxe Foncière sur Non-Bâti						
Cotisation Foncière entreprises						
Total						